

A Epinal, le -4 Mars 2019

Monsieur Bernard FEGLISTER
Directeur du pôle Exploitation, Services et Patrimoine

Michel HEINRICH
Maire d'Épinal
Président de la Communauté
d'Agglomération d'Épinal

SNCF MOBILITE
14 Viaduc John Fitzgerald KENNEDY
54000 NANCY

Nos réf. : URBA-PAT/PN/HK/ML/CV/2019-53

Lettre avec A.R. n° 1A 158 536 8730 8

**Objet : Notification d'une décision d'opposition – Déclaration préalable n° DP 088 160
19 A0020 (mise en place de casiers sur le parvis de la gare)**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint une décision d'opposition relative à la déclaration préalable susmentionnée qui avait été enregistrée en Mairie d'Épinal le 06 février 2019 et qui avait fait l'objet d'une majoration du délai d'instruction communiquée en date du 08 février 2019.

Je vous précise que ce refus est motivé par un avis défavorable rendu par l'Architecte des Bâtiments de France qui considère, indiscutablement à juste titre, que l'aspect de votre dispositif qui est situé en abords et dans le champ de visibilité d'un monument historique nuit notamment à la perception de la gare et à la qualité de l'espace public qui forme son parvis.

Je me dois en effet, indépendamment du contexte inhérent à ce dossier, de souligner l'impact visuel important de ce matériel installé sur une place qui se veut qualitative et qui a fait l'objet de nombreux investissements.

Au-delà et en référence à ma lettre du 03 décembre 2018, je me dois de rappeler mon incompréhension quant à l'installation sans concertation de ces casiers qui ont suscité une vive polémique tout en notant qu'il n'a été fait suite que tardivement à la mise en demeure émise par ma Collectivité.

J'attends, dans ces circonstances, une réponse immédiate et claire de la SNCF quant aux suites données à cette décision, faute de quoi je serai contraint de saisir la juridiction compétente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel HEINRICH.